

REGIOSTARS 2015

Prix remis aux projets innovants soutenus par la politique de cohésion de l'Union européenne

Guide à l'intention des candidats

(les formulaires de candidature sont fournis séparément)

1. INTRODUCTION	2
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL	2
2.1 Catégories de prix	2
2.2 Candidats	2
2.3 Comment soumettre le dossier de candidature?	2
2.4 Date de clôture	3
2.5 Demande d'informations	3
3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	3
4. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX	3
5. NOTE EXPLICATIVE SUR LES CATÉGORIES DE PRIX	4
CATÉGORIE 1: CROISSANCE INTELLIGENTE: Libérer le potentiel de croissance des PME à l'heure de l'économie numérique	4
CATÉGORIE 2: CROISSANCE DURABLE: Mobiliser les investissements dans l'efficacité énergétique au profit des citoyens et de la société	6
CATÉGORIE 3: CROISSANCE INCLUSIVE: Intégrer dans la société les personnes menacées d'exclusion sociale	8
CATÉGORIE 4: CITYSTARS: Préparer les villes aux défis de demain	8

REGIOSTARS 2015

1. INTRODUCTION

L'objectif de la remise des prix RegioStars est d'identifier les bonnes pratiques dans le développement régional et de mettre en évidence des projets ou mécanismes de soutien originaux et novateurs susceptibles d'intéresser et d'inspirer d'autres régions. Les projets ou mécanismes de soutien éligibles doivent avoir été cofinancés par le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion, le Fonds social européen ou l'Instrument d'aide de préadhésion.

Tous les finalistes seront conviés à la cérémonie de remise des prix et recevront un certificat.

Un grand prix est décerné pour chaque catégorie. Il s'agit d'un trophée et d'un certificat présentés par le commissaire et le président du jury RegioStars le jour de la cérémonie de remise des prix à Bruxelles. Une petite vidéo sera réalisée sur chaque lauréat et pourra être utilisée à des fins promotionnelles.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

2.1 Catégories de prix

Pour l'année 2015, il existe quatre catégories de prix RegioStars:

Cat. 1 Croissance intelligente: Libérer le potentiel de croissance des PME à l'heure de l'économie numérique

Cat. 2 Croissance durable: Mobiliser les investissements dans l'efficacité énergétique au profit des citoyens et de la société

Cat. 3 Croissance inclusive: Intégrer au sein de la société les personnes menacées d'exclusion sociale

Cat. 4 CityStar: Préparer les villes aux défis de demain

2.2 Candidats

Les 274 régions NUTS-2¹ d'Europe sont éligibles à une aide apportée par le Fonds de cohésion et les Fonds structurels européens dans le cadre de nombreux programmes nationaux, régionaux ou de coopération. L'État membre ou l'Autorité de gestion des fonds structurels² la mieux à même de traiter des programmes régionaux ou nationaux – pour la période 2000-2006 ou 2007-2013 – est autorisé à soumettre un dossier par catégorie et par région.

2.3 Comment soumettre le dossier de candidature?

Les dossiers seront soumis par l'Autorité de gestion (nationale ou régionale), ou avec l'aval de l'Autorité de gestion en charge de la décision de cofinancement au nom du responsable ou du concepteur du projet.

¹ NUTS est la «nomenclature des unités territoriales statistiques», un système de découpage unique et cohérent des territoires de l'Union européenne conçu pour produire des statistiques régionales.

² Pour connaître l'Autorité de gestion des Fonds structurels alloués à votre région, consultez RegioAtlas: http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/index_fr.htm Dans certaines circonstances, les Autorités de gestion nationales délèguent leurs responsabilités aux organismes régionaux («Autorités de gestion déléguées»). Le cas échéant, les Autorités de gestion déléguées sont autorisées à soumettre leur candidature.

REGIOSTARS 2015

Les candidatures seront envoyées par e-mail à l'adresse suivante: REGIO-STARS@ec.europa.eu.

Les villes ou municipalités désireuses de soumettre un projet cofinancé par l'UE devront obtenir l'autorisation de leur 'Autorité de gestion compétente².

Les dossiers seront traités par un jury indépendant qui tiendra compte des critères d'éligibilité et d'octroi des prix. Seules les candidatures qui remplissent les critères de la première phase d'évaluation (éligibilité) seront recevables à la seconde phase de la procédure (présélection des finalistes/prix par le jury).

Pour de plus amples informations, se reporter ci-dessous.

2.4 Date de clôture

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au **28 février 2015**.

2.5 Demande d'informations

Toutes les demandes d'informations doivent être transmises par e-mail à l'adresse suivante: REGIO-STARS@ec.europa.eu

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- a) Le dossier de candidature doit avoir été réceptionné par le secrétariat de RegioStars le **28 février 2015** au plus tard à l'adresse email suivante: REGIO-STARS@ec.europa.eu
- b) Le projet doit avoir été cofinancé au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen ou de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) après le 1er janvier 2007.
- c) Les dossiers de candidature doivent être soumis ou approuvés par une Autorité de gestion d'un fonds structurel européen² compétente pour les programmes régionaux ou nationaux. Les Autorités de gestion sont libres de déterminer leur propre procédure de sélection des candidats.
- d) Pour être valables, les dossiers de candidature doivent nous parvenir au moyen du formulaire adéquat, de préférence en anglais, sinon en français ou en allemand. Le respect de ces critères permettra un traitement plus rapide des dossiers.
- e) Le descriptif du projet doit être directement en rapport avec la catégorie thématique choisie.
- f) Le projet devra être terminé ou avoir atteint un degré d'avancement suffisant (par exemple, le projet sera en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés dans la région, la localité ou la zone urbaine).
- g) Le projet n'aura jamais concouru à un prix RegioStars précédent.

4. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX

- a) **Le caractère innovant du projet**

REGIOSTARS 2015

- b) **La capacité (ou la capacité escomptée) des objectifs du projet à atteindre les objectifs fixés initialement à avoir un impactt**
- c) **La pérennité financière du projet:** les candidats démontreront que leur projet sera, à terme, capable de s'auto-financer ou qu'il s'inscrit (ou s'inscrira) dans une série de projets que d'autres instruments financiers européens pourront soutenir à l'avenir;
- d) **La possibilité d'exporter les bonnes pratiques mises en œuvre par le projet dans d'autres régions. La capacité du projet à mettre en valeur les partenariats locaux, régionaux et interrégionaux:** les candidats démontreront, par exemple, que leur projet a inspiré des programmes ou projets dans d'autres régions ou qu'ils ont partagé des bonnes pratiques avec d'autres régions.
- e) **Pour la catégorie 1:** les résultats sur les indicateurs sectoriels TIC dans le [Tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe](#), notamment le commerce électronique, le eBusiness, la santé en ligne, la recherche et le développement dans le domaine des TIC ou les indicateurs TIC en lien avec la Stratégie numérique pour l'Europe.

5. NOTE EXPLICATIVE SUR LES CATÉGORIES DE PRIX

Cette note explicative comprend une description générale des catégories et une indication des projets qui pourraient aider les candidats à respecter les critères d'octroi des prix.

CATÉGORIE 1: CROISSANCE INTELLIGENTE: Libérer le potentiel de croissance des PME à l'heure de l'économie numérique

Les technologies numériques rythment de nombreux pans de nos vies: de la préparation de notre itinéraire routier à la modification de nos modes de consommation, en passant par notre vie sociale et nos loisirs. Elles ont la faculté de réinventer le monde de l'industrie et les chaînes de valeur, de réduire les obstacles dans l'accès au marché et d'augmenter la productivité des entreprises. Outre leur capacité à bousculer voire faire fi des frontières à l'échelle mondiale, elles constituent une opportunité unique pour les jeunes générations d'entrepreneurs et de férus d'innovation.

Partout dans le monde, les TIC représentent le principal moteur d'innovation et de croissance et ont une fonctionnalité transversale puisqu'elles sont génératrices d'innovation, de durabilité et de compétitivité dans les activités économiques et favorisent l'inclusion sociale. En outre, elles sont sources d'emplois, facilitent le quotidien des citoyens et contribuent à un monde meilleur et plus respectueux de l'environnement. Nul doute que l'accès aux technologies à large bande n'est pas étranger à cette situation. En Europe, l'économie numérique est le secteur qui enregistre la croissance la plus rapide³ et recèle un potentiel considérable qui, jusqu'à présent, n'a été que partiellement exploité. Les TIC représentent 5 % du PIB européen et 20 % de la croissance de la productivité. Dans certains pays, leur part dans le PIB atteint jusqu'à 8 %.

Les technologies numériques peuvent être une ressource précieuse pour les PME qui ont fait du dynamisme et de l'innovation leur marque de fabrique. Les plus prospères d'entre elles connaîtront ainsi un essor plus soutenu et une plus grande productivité. En effet, si on les

³ [Rapport sur la compétitivité du secteur numérique en Europe](#)

REGIOSTARS 2015

compare à d'autres développements plus traditionnels, les progrès technologiques récents facilitent et accélèrent la conception, la réalisation, la production et l'accessibilité des nouveaux produits et services.

Pour exploiter pleinement le potentiel des TIC, des efforts sont nécessaires sur les plans de l'offre de nouveaux produits et services numériques, mais aussi du contenu et de la création d'une demande pour ces technologies⁴.

La participation au prix RegioStars est ouverte aux entreprises qui travaillent actuellement sur un projet et aux responsables de l'élaboration des politiques et de la gestion de mécanismes de soutien au sein des PME. Les prix seront décernés aux projets et dirigeants/responsables des politiques qui, quel que soit le secteur d'activité concerné, permettent aux PME de libérer leur potentiel de croissance en augmentant, grâce à l'apport des TIC, leur avantage compétitif.

Les projets récompensés seront ceux qui porteront sur l'un ou plusieurs des objectifs suivants:

- Libérer le potentiel de croissance et de compétitivité des solutions TIC afin de transformer les méthodes de travail au sein d'un secteur traditionnel (par exemple, le textile, le tourisme, l'agro-alimentaire, l'industrie papetière, de l'énergie, etc.);
- Encourager, dans les PME, une innovation fondée sur les TIC notamment par la co-création, l'innovation organisationnelle, l'innovation marketing, l'instauration de modèles d'entreprise innovants, etc.;
- Diversifier les activités économiques et l'accès à de nouveaux marchés à travers l'utilisation des TIC (par exemple, le commerce électronique, les nouvelles chaînes de valeur, etc.);
- Créer et exploiter les opportunités offertes par la transition d'activités à faible valeur ajoutée vers des activités à plus forte valeur ajoutée et intensité de connaissances grâce à des produits ou services incorporant les TIC (en particulier, l'impression numérique sur textiles, les matériaux de construction intelligents, les codes QR appliqués à de nouveaux contextes, les étiquettes RFID destinées à des usages novateurs);
- Développer et proposer des solutions d'avant-garde dans le domaine des TIC (par exemple, la révolution engendrée par l'introduction du graphène dans les TIC);
- Stimuler la création de jeunes pousses et l'essor de PME dans le secteur des technologies de l'information, en associant plusieurs programmes de financement européens;
- Promouvoir, selon une démarche stratégique et axée sur la demande, l'adoption de la large bande, en coopération avec les PME. Citons, par exemple, les mesures visant à réduire le coût de l'accès au haut débit conformément à la directive 2014/61/UE.⁵

⁴ Se reporter à l'initiative sur l'entrepreneuriat numérique organisée dans le cadre du [Plan d'Action Entrepreneuriat 2020](#)

⁵ Cf. [JO L 155, 23.5.2014, p. 1-14](#)

CATÉGORIE 2: CROISSANCE DURABLE: Mobiliser les investissements dans l'efficacité énergétique au profit des citoyens et de la société

Pour que l'Union européenne atteigne d'ici 2020 et 2030 les objectifs qu'elle s'est fixés sur les plans du changement climatique et de l'énergie et qu'elle mène à bien son programme de décarbonisation d'ici 2050, une augmentation significative et pérenne des investissements publics et privés s'impose. À cet égard, les fonds de la politique de cohésion viendront soutenir les États membres dans leurs efforts.

Le secteur du bâtiment constitue un enjeu majeur des politiques d'efficacité énergétique étant donné qu'il représente à lui seul près de 40 % de la consommation d'énergie – et 36 % des émissions de gaz à effet de serre – mais renferme, en même temps, un vaste potentiel d'économies d'énergie financièrement avantageuses.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des facteurs essentiels de croissance, de création d'emplois et de cohésion. Une utilisation efficace des ressources et la réalisation d'économies d'énergie leur permettra de mieux maîtriser leurs coûts et de gagner en compétitivité. Les investissements dans le développement de produits et de processus de production doivent s'accompagner de mesures en faveur de l'efficacité énergétique, tant au niveau des bâtiments que des processus des PME. La politique de cohésion cible plus particulièrement les PME car ce sont elles qui risquent, plus que les autres, de se heurter à des obstacles dans l'accès aux informations et aux financements.

Les investissements dans les mesures d'efficacité énergétique sont également susceptibles d'avoir des retombées positives sur le développement local et régional, la compétitivité, la croissance et l'emploi et la réduction de la précarité énergétique. De son côté, la politique de cohésion a vocation à débloquer les financements adéquats. Sans compter qu'elle intervient dans la planification stratégique, l'assistance technique, les progrès en matière de gouvernance ou encore la coopération interrégionale et transfrontalière. Qui plus est, la politique de cohésion aide les États membres et leurs régions à promouvoir l'innovation, notamment au travers des stratégies nationales ou régionales de spécialisation intelligente qui ont fait de la recherche et de l'innovation énergétique l'une de leurs principales priorités.

Enfin, la politique de cohésion destine des financements à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, commerciaux et résidentiels ou, plus généralement des PME, depuis la période de programmation 2007-2013.

Les projets pourraient, par exemple, porter sur les objectifs suivants:

- Promouvoir les investissements dans les mesures d'efficacité énergétique déployées dans le cadre de stratégies plus vastes de développement urbain et à faible intensité de carbone ou de plans d'action pour l'énergie durable (par exemple, ceux qui ont été préparés par la Convention des Maires) afin d'aboutir à une meilleure coordination et optimisation des investissements, c'est-à-dire en faisant montre d'une démarche intégrée.
- Encourager le rôle exemplaire des pouvoirs publics et les amener à engager des chantiers de modernisation de leurs bâtiments pour que ceux-ci soient moins énergivores et intègrent davantage les énergies renouvelables. De cette manière, la demande en produits innovants repartirait à la hausse, par exemple en exploitant les résultats des projets de recherche menés dans le cadre du Partenariat Public-Privé Efficacité énergétique des bâtiments (EeB) soutenu par le 7^e programme-cadre/Horizon 2020 ou par d'autres projets et programmes de recherche nationaux ou européens pertinents, y compris des activités de recherche et d'innovation financées par la

REGIOSTARS 2015

politique de cohésion dans le cadre de stratégies de spécialisation intelligente en faveur de la recherche et de l'innovation.

- Contribuer à la réduction de la précarité énergétique en investissant dans l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels.
- Promouvoir l'efficacité énergétique des PME dès lors que celle-ci participe de à leur croissance économique, en renforçant leur valeur ajoutée et leur capacité à embaucher. Dans la mesure du possible, ces PME auront lancé un programme d'utilisation efficace des ressources tourné vers les économies d'énergie. De plus, le recours aux énergies renouvelables dans ces PME s'inscrira dans le cadre d'un mécanisme de soutien de plus grande ampleur, apte à renforcer de multiples aspects de leur compétitivité.
- Démontrer un recours réussi aux instruments financiers tels que les prêts, les garanties ou le capital-risque, comme les contrats de performance énergétique (CPE), par exemple.

CATÉGORIE 3: CROISSANCE INCLUSIVE: Intégrer dans la société les personnes menacées d'exclusion sociale

Comme l'indique la stratégie Europe 2020, la croissance inclusive vise à proposer aux citoyens européens des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté (ou menacées de pauvreté). La croissance économique dans les États membres de l'UE passera obligatoirement par la réduction des inégalités sociales et la diminution de la pauvreté. Les objectifs de la stratégie Europe 2020 ne pourront être atteints qu'à condition que des actions ciblées en faveur de l'inclusion sociale soient mises en œuvre aux niveaux national et local. Les projets financés par les Fonds structurels et d'investissements européens peuvent influencer favorablement sur les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé et le du logement, entre autres, en favorisant l'intégration des personnes menacées d'exclusion sociale.

Les projets RegioStars 2015 concourant dans la catégorie de la croissance inclusive pourront comprendre les actions suivantes:

- Aider les personnes en situation de pauvreté (au-delà des indicateurs généraux de pauvreté);
- Mettre en œuvre des approches territoriales tournées vers la lutte contre la pauvreté en privilégiant les micro-régions les moins développées, les quartiers urbains ou ruraux défavorisés, etc.;
- Intégrer les personnes menacées de pauvreté grâce au déploiement d'une approche globale reposant sur des mesures interdépendantes dans différents domaines;
- Expérimenter des modèles innovants et les décliner dans toutes les politiques.

CATÉGORIE 4: CITYSTARS: Préparer les villes aux défis de demain

Les progrès futurs vont venir bousculer le mode de fonctionnement traditionnel des villes. Face au vieillissement et à l'hétérogénéité de leurs populations, à la nécessité de modifier les liens avec leurs citoyens, de contrer les effets du changement climatique, de répondre aux besoins d'une économie qui exige de nouvelles compétences, de venir à bout des poches de pauvreté et d'assurer la pérennité des services publics, les villes vont être appelées à s'adapter et à tirer au mieux parti des nouvelles opportunités. Il est clair qu'elles devront faire preuve de créativité pour gérer ces difficultés complexes selon une approche intégrée. Cette situation a été prise en compte en vue de la période de programmation 2014-2020 qui a décidé de privilégier le développement durable intégré en milieu urbain et de placer les villes au cœur de ce dispositif.

Les activités que l'on retrouvera dans les projets grâce auxquels les villes ont déjà commencé à envisager ces nouveaux défis seront, par exemple:

- Des initiatives innovantes combinant une utilisation rationnelle des ressources et la promotion de l'équité sociale;
- Des modèles de gouvernance fédérateurs et inédits reposant sur l'utilisation des nouvelles technologies;

REGIOSTARS 2015

- Des initiatives ayant transformé les villes en économies circulaires (utilisation rationnelle des ressources).